DL 2026-094
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026094-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Règlement de fonctionnement des services périscolaires et des accueils de loisirs

Mme PICOT, conseillère déléguée en charge de la vie scolaire et périscolaire, rappelle que, la ville de Janzé, assure la mise en place et l'organisation des accueils périscolaires (matin, midi, soir), pour les enfants scolarisés au sein des écoles publiques.

La ville de Janzé est également gestionnaire des accueils de loisirs « Les Canailles » (maternels) et « Les Zouzous » (élémentaires), qui sont ouverts les mercredis et les vacances scolaires.

En parallèle, la ville propose un service de restauration à destination des enfants accueillis dans ses différentes structures (périscolaire et extrascolaire).

Afin d'assurer un bon fonctionnement des services et décrire les modalités de gestion administrative, la ville dispose d'un règlement de fonctionnement des services périscolaires et des accueils de loisirs. Ce document cadre, approuvé par délibération du conseil municipal le 11/12/2019, nécessite une actualisation.

Cette actualisation se traduit par des modifications mineures, et des précisions apportées sur le fonctionnement actuel :

- Simplification et harmonisation de la forme (typographie, sommaire, ...)
- Retrait des données nominatives et obsolètes (nom des responsables, ancien mail, ...)
- Précision sur les modalités de facturation (API, gestion des réclamations, tranche de facturation familles d'accueil, ...)
- Ajout de la Charte de la Laïcité de la CAF (obligation réglementaire)
- Précision sur certaines modalités de fonctionnement (familles séparées, accueil adapté, âge charnière...)

De plus, en collaboration avec le pôle Éducation, un travail de réécriture du projet éducatif 2026-2032 est en cours. Il permettra de définir les valeurs éducatives de la ville et de définir les orientations stratégiques et opérationnelles de la politique enfance-jeunesse 2026-2032.

DL 2026-094
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026094-DE

Il se traduira par la réécriture des projets pédagogiques sur l'ensemble des services, par la réalisation d'un plan de charge et la priorisation des actions pour le pôle Éducation, et par l'adaptation du règlement intérieur aux nouvelles orientations politiques.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU l'avis favorable de la commission Éducation du 04/06/26,
VU le règlement intérieur ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *APPROUVE le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et des accueils de loisirs.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150